



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DÉLIBÉRATION N° 35\_CC\_2019\_CCDS**

#### **ATTRIBUTION DE MANDATS SPECIAUX EN FAVEUR DE MESDAMES VANESSA BOIS-BLANC-CHASE ET JUSTINE SAÏBOU-MINDJOUK POUR LE SALON DU PATRIMOINE CULTUREL 2018**

Séance du 12 avril 2019

Date de convocation : 08 avril 2019 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane Antoinette, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Françoise FREDOC, Jean-Claude HORTH, Justine SAÏBOU-MINDJOUK, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Céline ZULÉMARO

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Pierre HO-WEN-SZE à Patrick COSSET

Claudine CAILLOT à Jean-Claude HORTH

Marie JEAN-BAPTISTE à Françoise FREDOC

Wansy JEAN-FORT à Gilles DUFAIL

Daniel MANGAL à François RINGUET

#### **Absents non excusés :**

Denis BURLLOT, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Line LETARD, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Au vu des rencontres planifiées avec nos différents partenaires, Mesdames Vanessa BOIS-BLANC-CHASE et Justine SAÏBOU-MINDJOUK, ont été amenées à représenter l'EPCI hors du département de la Guyane.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir leur attribuer un mandat spécial pour leur déplacement du 23 au 29 octobre 2018 à Paris.

Les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de cette mission seront prises en charge aux frais réels.

Il est précisé également que cette mission ne fera l'objet d'aucun remboursement d'état des frais personnels de l' élu.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution de deux mandats spéciaux à Mesdames Vanessa BOIS-BLANC-CHASE et Justine SAÏBOU-MINDJOUK, dans le cadre de de leur participation au salon du patrimoine culturel à Paris »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123 relatif aux indemnités de représentation du Président ;

Vu les articles, L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123-22-1 et R. 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis du bureau en date du 01/04/2019,

Vu le rapport de présentation ;

A la majorité des membres présents,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** des mandats spéciaux en faveur de Mesdames Vanessa BOIS-BLANC et Justine SAÏBOU-MINDJOUK pour leur participation au salon du patrimoine culturel à Paris.

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE** en charge les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre de la mission sus précitée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Mesdames Vanessa BOIS-BLANC-CHASE et Justine SAÏBOU-MINDJOUK ne prennent pas part au vote.**

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 05  
Nombre de votants : 20  
Pour : 19  
Contre : 01  
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 12 avril 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

  
**François RINGUET**



**Joëlle JERSIER**

---

**De:** Tatiana RIBAL  
**Envoyé:** vendredi 19 avril 2019 14:21  
**À:** Joëlle JERSIER  
**Objet:** Fwd: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

**Expéditeur:** <[actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)>  
**Date:** 19 avril 2019 à 13:10:10 UTC-4  
**Destinataire:** <[tedetis109@e-legalite.com](mailto:tedetis109@e-legalite.com)>, <[elegalite@gmail.com](mailto:elegalite@gmail.com)>, <[tatiana.falgayrettes@ccds-guyane.fr](mailto:tatiana.falgayrettes@ccds-guyane.fr)>  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane  
Nature transaction: AR de transmission d'acte  
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-19  
Nombre de pièces jointes: 1  
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES  
N° de SIREN: 200027548  
Numéro Acte de la collectivité locale: 35\_CC\_2019\_CCDS  
Objet acte: ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX EN FAVEUR DE MESDAMES VANESSA BOIS-BLANC-CHASE ET JUSTINE SAÏBOU-MINDJOUK POUR LE SALON DU PATRIMOINE CULTUREL 2018  
Nature de l'acte: Délibérations  
Matière: 5.6.3-Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus  
Identifiant Acte: 973-200027548-20190412-35\_CC\_2019\_CCDS-DE

---